



Fiche de données de sécurité

Copyright,2024, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|---|------------|
| Référence FDS: | 27-7280-4 | Numéro de version: | 9.00 |
| Date de révision: | 07/10/2024 | Annule et remplace la version du : | 14/11/2022 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M(tm) PHOTOMOUNT

Numéros d'identification de produit

UU-0120-6693-0 YP-2080-6064-7

7000116735 7100297499

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Adhésif en aérosol

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: bnl-productsafety@mmm.com
Site internet <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

La classification par aspiration n'est pas requise sur l'étiquette car le produit est un aérosol.

CLASSIFICATION:

Aérosol, Catégorie 1 - Aérosol 1; H222, H229
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1B - Sens. pour la peau 1B; H317

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H336

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Auat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

Symboles :

SGH02 (Flamme) | SGH07 (Point d'exclamation) | SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

| Ingrédient | Numéro CAS | EC No. | % par poids |
|---|------------|-----------|-------------|
| Acétone | 67-64-1 | 200-662-2 | 30 - 40 |
| Colophane, fumée, polymère avec du glycérol | 65997-10-6 | | 1 - 5 |

MENTIONS DE DANGER:

| | |
|------|--|
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable. |
| H229 | Récipient sous pression ; peut éclater sous l'effet de la chaleur |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Générale:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P280E Porter des gants de protection.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122F.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient conformément à la réglementation locale/ régionale/nationale/ internationale.

42% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

Contient 3% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Peut provoquer des brûlures. Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

| Ingrédient | Identifiant(s) | % | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] |
|--|---|---------|---|
| Acétone | (N° CAS) 67-64-1 (N° CE) 200-662-2 (N° REACH) 01-2119471330-49 | 30 - 40 | Liq. inflam. 2, H225 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066 |
| Propane | (N° CAS) 74-98-6 (N° CE) 200-827-9 (N° REACH) 01-2119486944-21 | 25 - 30 | Flam. Gaz 1A, H220 Gaz liquéfié, H280 Nota U |
| Cyclohexane | (N° CAS) 110-82-7 (N° CE) 203-806-2 (N° REACH) 01-2119463273-41 | 10 - 20 | Liq. inflam. 2, H225 Tox.aspiration 1, H304 Irr. de la peau 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1 |
| Composants non-volatiles | Confidentiel | 5 - 10 | Substance non classée comme dangereuse |
| Colophane, fumée, polymère avec du glycérol | (N° CAS) 65997-10-6 | 1 - 5 | Skin Sens. 1B, H317 |
| Ingrédients non-dangereux | (N° CAS) 7732-18-5 (N° CE) 231-791-2 | < 3 | Substance non classée comme dangereuse |
| acides résiniques et acides colophaniques, esters avec le diéthylèneglycol | (N° CAS) 68153-38-8 (N° CE) 268-884-2 | < 3 | Substance non classée comme dangereuse |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. Consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmolement et troubles de la vision). Dépression du système nerveux central (maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, troubles de l'élocution, étourdissements et perte de conscience).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

L'exposition peut entraîner une irritabilité myocardiaque. Ne pas administrer de médicament sympathomimétique sans une nécessité absolue.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

Utiliser un agent de lutte contre les incendies approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|---------------------|------------------------|
| Hydrocarbures | Pendant la combustion. |
| Monoxyde de carbone | Pendant la combustion. |
| Dioxyde de carbone | Pendant la combustion. |

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et

de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre le récipient qui présente une fuite sous une hotte avec ventilation. Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse d'extinction d'incendie. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/ 122°F. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence: | Type de limite | Informations complémentaires: |
|-------------|------------|---------------|---|-------------------------------|
| Cyclohexane | 110-82-7 | OELs Belgique | VLEP (8 h):350 mg/m3(100 ppm) | |
| Acétone | 67-64-1 | OELs Belgique | VLEP (8 h):1210 mg/m3(500 ppm);VLCT(15 min.):2420 mg/m3(1000 ppm) | |
| Propane | 74-98-6 | OELs Belgique | VLEP (8 heures):1000 ppm | |

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.
VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

| Ingrédient | Produit de dégradation | Population | Type d'exposition humaine | DNEL |
|-------------|------------------------|------------|--|------------------|
| Cyclohexane | | Employé | Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques | 2 016 mg/kg bw/d |
| Cyclohexane | | Employé | Exposition à long terme (8h) par inhalation; Les effets locaux | 700 mg/m3 |
| Cyclohexane | | Employé | Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques | 700 mg/m3 |
| Cyclohexane | | Employé | Inhalation, exposition à court terme, effets locales | 700 mg/m3 |
| Cyclohexane | | Employé | Inhalation, exposition court terme, effets systémiques | 700 mg/m3 |

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

| Ingrédient | Produit de dégradation | Compartment | PNEC |
|-------------|------------------------|---------------------------------|------------------|
| Cyclohexane | | Eau | 0,207 mg/l |
| Cyclohexane | | Sédiments de l'eau | 3,627 mg/kg d.w. |
| Cyclohexane | | Rejets intermittants dans l'eau | 0,207 mg/l |
| Cyclohexane | | Eau de mer | 0,207 mg/l |

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

8.2. Contrôles de l'exposition:

De plus, se référer à l'annexe pour plus d'information.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Ne pas rester dans la zone si la quantité d'oxygène disponible peut être réduite. Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)**Protection des yeux/du visage:**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Ecran total.

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 166

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| Matériel | Epaisseur (mm) | Temps de pénétration |
|-----------------|----------------------------|----------------------------|
| Polymère laminé | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtrés types A &P

Dangers thermiques

Porter des gants isolants contre le froid/un équipement de protection du visage/ des yeux.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se référer à l'annexe

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

| | |
|---|---|
| Etat physique: | Liquide |
| Aspect physique spécifique:: | Aérosol |
| Couleur | Incolore |
| Odeur | Douce de solvant |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point de fusion / point de congélation | <i>Non applicable.</i> |
| Point/intervalle d'ébullition: | <i>Non applicable.</i> |
| Inflammabilité | Aérosol inflammable : Catégorie 1 |
| Limites d'inflammabilité (LEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Limites d'inflammabilité (UEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point d'éclair: | -47 °C |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |

| | |
|---|---|
| pH | <i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i> |
| Viscosité cinématique | <i>Non applicable.</i> |
| Hydrosolubilité | <i>Négligeable</i> |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Pression de vapeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Densité | 0,7 g/ml |
| Densité relative | 0,7 [Réf. Standard :Eau = 1] |
| Densité de vapeur relative | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Caractéristiques des particules | <i>Non applicable.</i> |

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils

Pas de données de tests disponibles.

Taux d'évaporation:

Pas de données de tests disponibles.

Teneur en matières volatiles:

84,3 % en poids [Méthode de test: Estimé]

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:

Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance

Condition

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Asphyxie (simple): les symptômes peuvent inclure une sensation de tête vide, une sensation de suffocation, évanouissement et décès. Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Gelures : les signes/symptômes peuvent inclure des zones blanches fermes, rougeurs, douleur, destruction des tissus, enflures et formation de plaie. Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Gelure: les symptômes peuvent inclure douleurs, opacité cornéenne, rougeurs, gonflement et cécité. Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement. Une exposition unique, au-dessus des recommandations recommandées, peut provoquer une sensibilisation cardiaque avec des signes / symptômes qui peuvent inclure des battements cardiaques irréguliers (arythmie), des évanouissements, des douleurs thoraciques et peuvent être mortels.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|-------------|--------------------------------|------------|---|
| Produit | Cutané | | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Produit | Inhalation - Vapeur(4 h) | | Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l |
| Produit | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Propane | Inhalation-Gaz (4 heures) | Rat | LC50 > 200 000 ppm |
| Acétone | Cutané | Lapin | LD50 > 15 688 mg/kg |
| Acétone | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 76 mg/l |
| Acétone | Ingestion | Rat | LD50 5 800 mg/kg |
| Cyclohexane | Cutané | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Cyclohexane | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 > 32,9 mg/l |
| Cyclohexane | Ingestion | Rat | LD50 6 200 mg/kg |

TAE = Toxicité Aiguë Estimée

Corrosion / irritation cutanée

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------------|---------------------------------|
| Propane | Lapin | Irritation minimale. |
| Acétone | Souris | Irritation minimale. |
| Cyclohexane | Lapin | Moyennement irritant |
| Colophane, fumée, polymère avec du glycérol | Données in Vitro | Aucune irritation significative |

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------------|---------------------------------|
| Propane | Lapin | Moyennement irritant |
| Acétone | Lapin | Irritant sévère |
| Cyclohexane | Lapin | Moyennement irritant |
| Colophane, fumée, polymère avec du glycérol | Données in Vitro | Aucune irritation significative |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|-----------------------|---------------|
| Colophane, fumée, polymère avec du glycérol | Composants similaires | Sensibilisant |

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

| Nom | Route | Valeur |
|-------------|----------|---|
| Propane | In vitro | Non mutagène |
| Acétone | In vivo | Non mutagène |
| Acétone | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Cyclohexane | In vitro | Non mutagène |
| Cyclohexane | In vivo | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Cancérogénicité

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|---------|--------------|-----------------------------|-----------------|
| Acétone | Non spécifié | Multiplés espèces animales. | Non-cancérogène |

Toxicité pour la reproduction**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

| Nom | Route | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|---------|------------|--|------------|------------------------------|------------------------|
| Acétone | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 1 700 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Acétone | Inhalation | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 5,2 mg/l | Pendant l'organogénèse |

| | | | | | |
|-------------|------------|--|-----|----------------|--------------|
| Cyclohexane | Inhalation | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 24 mg/l | 2 génération |
| Cyclohexane | Inhalation | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 24 mg/l | 2 génération |
| Cyclohexane | Inhalation | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 6,9 mg/l | 2 génération |

Organe(s) cible(s)**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|-------------|------------|---------------------------------------|---|------------------------|----------------------|-----------------------------|
| Propane | Inhalation | Sensibilisation cardiaque | Risque avéré d'effets graves pour les organes. | Humain | NOAEL Non disponible | |
| Propane | Inhalation | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | NOAEL Non disponible | |
| Propane | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Non-classifié | Humain | NOAEL Non disponible | |
| Acétone | Inhalation | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | NOAEL Non disponible | |
| Acétone | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | NOAEL Non disponible | |
| Acétone | Inhalation | système immunitaire | Non-classifié | Humain | NOAEL 1,19 mg/l | 6 heures |
| Acétone | Inhalation | Foie | Non-classifié | Cochon d'Inde | NOAEL Non disponible | |
| Acétone | Ingestion | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | NOAEL Non disponible | empoisonnement et / ou abus |
| Cyclohexane | Inhalation | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Homme et animal | NOAEL Non disponible | |
| Cyclohexane | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Homme et animal | NOAEL Non disponible | |
| Cyclohexane | Ingestion | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Jugement professionnel | NOAEL Non disponible | |

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|---------|------------|-----------------------------|---------------|---------------|------------------------|--------------------|
| Acétone | Cutané | des yeux | Non-classifié | Cochon d'Inde | NOAEL Non disponible | 3 semaines |
| Acétone | Inhalation | système hématopoïétique | Non-classifié | Humain | NOAEL 3 mg/l | 6 semaines |
| Acétone | Inhalation | système immunitaire | Non-classifié | Humain | NOAEL 1,19 mg/l | 6 jours |
| Acétone | Inhalation | Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Cochon d'Inde | NOAEL 119 mg/l | Pas disponible |
| Acétone | Inhalation | Coeur Foie | Non-classifié | Rat | NOAEL 45 mg/l | 8 semaines |
| Acétone | Ingestion | Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat | NOAEL 900 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Acétone | Ingestion | Coeur | Non-classifié | Rat | NOAEL 2 500 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Acétone | Ingestion | système hématopoïétique | Non-classifié | Rat | NOAEL 200 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Acétone | Ingestion | Foie | Non-classifié | Souris | NOAEL 3 896 | 14 jours |

| | | | | | mg/kg/jour | |
|-------------|------------|---|---------------|--------|-------------------------------|-------------|
| Acétone | Ingestion | des yeux | Non-classifié | Rat | NOAEL 3 400 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Acétone | Ingestion | Système respiratoire | Non-classifié | Rat | NOAEL 2 500 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Acétone | Ingestion | muscles | Non-classifié | Rat | NOAEL 2 500 mg/kg | 13 semaines |
| Acétone | Ingestion | la peau os, dents, ongles et / ou les cheveux | Non-classifié | Souris | NOAEL 11 298 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Cyclohexane | Inhalation | Foie | Non-classifié | Rat | NOAEL 24 mg/l | 90 jours |
| Cyclohexane | Inhalation | Système auditif | Non-classifié | Rat | NOAEL 1,7 mg/l | 90 jours |
| Cyclohexane | Inhalation | Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Lapin | NOAEL 2,7 mg/l | 10 semaines |
| Cyclohexane | Inhalation | système hématopoïétique | Non-classifié | Souris | NOAEL 24 mg/l | 14 semaines |
| Cyclohexane | Inhalation | le système nerveux périphérique | Non-classifié | Rat | NOAEL 8,6 mg/l | 30 semaines |

Danger par aspiration

| Nom | Valeur |
|-------------|---------------------|
| Cyclohexane | Risque d'aspiration |

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel | N° CAS | Organisme | Type | Exposition | Test point final | Test résultat |
|----------|---------|-------------------------------------|---|------------|------------------|---------------|
| Acétone | 67-64-1 | Algues ou autres plantes aquatiques | Expérimental | 96 heures | EC50 | 11 493 mg/l |
| Acétone | 67-64-1 | Invertébré | Expérimental | 24 heures | LC50 | 2 100 mg/l |
| Acétone | 67-64-1 | Truite arc-en-ciel | Expérimental | 96 heures | LC50 | 5 540 mg/l |
| Acétone | 67-64-1 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | NOEC | 1 000 mg/l |
| Acétone | 67-64-1 | Bactéries | Expérimental | 16 heures | NOEC | 1 700 mg/l |
| Acétone | 67-64-1 | Ver rouge | Expérimental | 48 heures | LC50 | >100 |
| Propane | 74-98-6 | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour | N/A | N/A | N/A |

| | | | la classification | | | |
|---|--------------|--------------------|---|-----------|--|-----------|
| Cyclohexane | 110-82-7 | Vairon de Fathead | Expérimental | 96 heures | LC50 | 4,53 mg/l |
| Cyclohexane | 110-82-7 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EC50 | 0,9 mg/l |
| Cyclohexane | 110-82-7 | Bactéries | Expérimental | 24 heures | IC50 | 97 mg/l |
| Composants non-volatiles | Confidentiel | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |
| Colophane, fumée, polymère avec du glycérol | 65997-10-6 | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |
| acides résiniques et acides colophaniques, esters avec le diéthylène glycol | 68153-38-8 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau | >100 mg/l |
| acides résiniques et acides colophaniques, esters avec le diéthylène glycol | 68153-38-8 | Truite arc-en-ciel | Estimé | 96 heures | Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau | >100 mg/l |
| acides résiniques et acides colophaniques, esters avec le diéthylène glycol | 68153-38-8 | Puce d'eau | Estimé | 48 heures | Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau | >100 mg/l |
| acides résiniques et acides colophaniques, esters avec le diéthylène glycol | 68153-38-8 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau | >100 mg/l |

12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel | N° CAS | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|--------------|--|----------|------------------------------------|---|--------------------------------|
| Acétone | 67-64-1 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 78 %BOD/ThO D | OCDE 301D |
| Acétone | 67-64-1 | Expérimental Photolyse | | Demi-vie photolytique (dans l'air) | 147 jours (t 1/2) | |
| Propane | 74-98-6 | Expérimental Photolyse | | Demi-vie photolytique (dans l'air) | 27,5 jours (t 1/2) | |
| Cyclohexane | 110-82-7 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 77 %BOD/ThO D | OECD 301F - Manometric Respiro |
| Cyclohexane | 110-82-7 | Expérimental Photolyse | | Demi-vie photolytique (dans l'air) | 4,3 jours (t 1/2) | |
| Composants non-volatiles | Confidentiel | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Colophane, fumée, polymère avec du glycérol | 65997-10-6 | Modélé Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 11,7 %BOD/Th OD | Catalogic™ |
| acides résiniques et acides colophaniques, esters avec le diéthylène glycol | 68153-38-8 | Expérimental Biodégrad. aquatique - aérobe | 28 jours | évolution dioxyde de carbone | 19,7 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en | OCDE 301B - Mod. CO2 |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|-------------------------|--|
| | | | | | oxygène théorique DBThO | |
|--|--|--|--|--|-------------------------|--|

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|--|--------------|---|----------|---|---------------|--------------------------|
| Acétone | 67-64-1 | Expérimental FBC - Autres | | Facteur de bioaccumulation | 0.65 | |
| Acétone | 67-64-1 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | -0.24 | |
| Propane | 74-98-6 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 2.36 | |
| Cyclohexane | 110-82-7 | Expérimental BCF - Poisson | 56 jours | Facteur de bioaccumulation | 129 | OECD305-Bioconcentration |
| Cyclohexane | 110-82-7 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 3.44 | |
| Composants non-volatiles | Confidentiel | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Colophane, fumée, polymère avec du glycérol | 65997-10-6 | Modèle Bioconcentratie | | Facteur de bioaccumulation | 28 | Catalogic™ |
| acides résiniques et acides colophaniques, esters avec le diéthylèneglycol | 68153-38-8 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |

12.4. Mobilité dans le sol:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|-------------|----------|-----------------------------|--------------|---------------|-----------|
| Acétone | 67-64-1 | Modèle Mobilité dans le sol | Koc | 9,7 l/kg | Episuite™ |
| Cyclohexane | 110-82-7 | Modèle Mobilité dans le sol | Koc | 970 l/kg | Episuite™ |

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Installation doit être capable de gérer les aérosols. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Incinérer dans une installation équipée pour le traitement des déchets gazeux. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses

conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

16 05 04* Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | Transport routier (ADR) | Transport aérien (IATA) | Transport maritime (IMDG) |
|--|---|---|---|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | UN1950 | UN1950 | UN1950 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | AEROSOLS | AEROSOLS, INFLAMMABLE | AEROSOLS |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 2.1 | 2.1 | 2.1 |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non applicable. | Non applicable. | Non applicable. |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non dangereux pour l'environnement | Ne s'applique pas. | N'est pas un polluant marin |
| 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température de régulation | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température critique | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de classification ADR | 5F | Non applicable. | Non applicable. |
| Code de ségrégation IMDG | Non applicable. | Non applicable. | Aucun |

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus

d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenue(s) dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient

Cyclohexane

Numéro CAS

110-82-7

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Règlement (UE) 2019/1148 (commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs)

Ce produit est réglementé par le Règlement (UE) 2019/1148 : toutes les transactions suspectes, ainsi que les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné. Veuillez consulter votre législation locale.

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

| | |
|--------|---|
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| H220 | Gaz extrêmement inflammable. |
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable. |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H229 | Récipient sous pression ; peut éclater sous l'effet de la chaleur |
| H280 | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |

| | |
|------|---|
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Raison de la révision:

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.

Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.

Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été supprimée.

Section 9: Inflammabilité information - L'information a été ajoutée.

Section 09 :Caractéristiques des particules N/A - L'information a été ajoutée.

Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.

Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 13 : information codes déchets UE - L'information a été modifiée.

Section 13 : Code déchets information - L'information a été supprimée.

Section 15 : Texte de la substance Seveso - L'information a été supprimée.

Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Annexe

| | |
|--|---|
| Titre | |
| Identification de la substance | Cyclohexane; EC No. 203-806-2; Numéro CAS 110-82-7; |
| Nom du scénario d'exposition | Utilisation industrielle d'adhésifs et de mastics |
| étape du cycle de vie | Utiliser dans des sites industriels |
| activités participatives | PROC 07 -Pulvérisation dans des installations industrielles ERC 04 -Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) |
| Processus, les tâches et les activités couvertes | Application du produit |
| 21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques | |
| Conditions d'exploitation | État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 100 jours par an; Utilisation en intérieur; Utilisation en extérieur; |
| Mesures de la gestion du risque | Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Fournir un bon niveau de ventilation générale (changements d'air pas moins de 3 à 5 par heure); Mettre en place une ventilation extractive aux endroits ou il y a des émissions; Environnemental Non nécessaire; |

| | |
|---------------------------------------|--|
| Mesures de gestion des déchets | Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.; Ne pas déverser les boues industrielles sur les sols naturels; Ne pas rejeter dans les eaux et les sols agricoles; Prévenir les rejets de substances non dissoutes ou récupération des eaux usées; |
| 3. Prévision de l'exposition | |
| Prévision de l'exposition | Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. |

| | |
|--|--|
| Titre | |
| Identification de la substance | Cyclohexane; EC No. 203-806-2; Numéro CAS 110-82-7; |
| Nom du scénario d'exposition | Utilisation professionnelle d'adhésifs |
| étape du cycle de vie | Pour usage professionnel/industriel uniquement |
| activités participatives | PROC 11 -Pulvérisation en dehors d'installations industrielles ERC 08a -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC 08d -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur) |
| Processus, les tâches et les activités couvertes | Application du produit |
| 21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques | |
| Conditions d'exploitation | État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 365 jours par an; Utilisation en intérieur; Utilisation en extérieur; |
| Mesures de la gestion du risque | Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Processus boîtiers ventilés; Environnemental Non nécessaire; |
| Mesures de gestion des déchets | Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.; |
| 3. Prévision de l'exposition | |
| Prévision de l'exposition | Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. |

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences

réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>